

Paris, le 5 décembre 2022

ASAC BASCO BEARNAIS
2 PLACE ROYALE
64000 PAU

M. Le Président

OBJET: Rallye TT des Collines d'Arzacq - PEA

DATES: Les 03, 04 et 05 mars 2023

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le pré-règlement de l'épreuve citée en objet qui a été enregistrée par notre service en date du :

lundi 5 décembre 2022

sous le permis d'organisation FFSA numéro :

27

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en deux exemplaires dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement enregistré par la FFSA hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont obtenu le permis d'organisation, strictement conformes à celui-ci.

NOTA 1 : La validité de ce permis est strictement subordonnée :

- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes,
- à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

NOTA 2 : Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la réglementation sportive de la discipline concernée.

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous **parvenir au plus tard 15 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés** par les officiels concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.

Agnès DELARUE
Responsable Service Compétition



Copie à la ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud

[1] **Rappels particuliers** :

L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que le parcours de l'épreuve soit conforme en tout point avec les Règles Techniques et de Sécurité des Rallyes (disponibles auprès du Pôle Sport de la FFSA et en téléchargement sur le site ffsa.org).

En parallèle des obligations qui vous incombent à l'égard des Préfectures à travers le dépôt de votre Dossier de Sécurité (en conformité avec les Règles Techniques de Sécurité), nous vous recommandons l'utilisation des outils de communication proposés par la FFSA, disponibles sur le site www.ffsa.org, en rubrique Sécurité Rallye, afin de déployer toutes les actions de communication nécessaires à l'égard du public, des officiels et commissaires, et des concurrents.

L'organisateur technique devra présenter, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R331-27 du code du Sport).



REGLEMENT PARTICULIER

40^{ème} Rallye Tout-Terrain DES COLLINES D'ARZACQ ET DU SOUBESTRE

3 - 4 - 5 Mars 2023



PROGRAMME - HORAIRES

13 janvier 2023		Parution du Règlement et Ouverture des engagements
20 février 2023	00h00	Clôture des engagements tous concurrents
01 mars 2023	14h00	Disponibilité des carnets d'itinéraire MAIRIE - Place de la République ARZACQ Déchargement / Chargement des véhicules : Place du Marcadiou Parc remorques obligatoire : Route de Garlin derrière Collège (fléchage) <u>Le non-respect engage votre responsabilité</u>
03 mars 2023	15h00 à 19h00	Vérifications administratives Mairie d'Arzacq
03 mars 2023	15h30 à 19h30	Vérifications techniques Arènes du Soubestre Stickage des véhicules : Place Marcadiou
03 mars 2023	17h00	1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs PC Course Mairie d'Arzacq
03 mars 2023	19h30	Publication des équipages admis au départ. Ordre et heures de départs de la 1ère étape. <u>Le tableau d'affichage officiel sera de type virtuel.</u> <u>Un QR Code sera disposition des concurrents</u>
04 mars 2023	08h30	Départ du rallye, sortie parc fermé Larrieu
04 mars 2023	16h36	Arrivée 1 ^{er} étape entrée parc fermé Larrieu
04 mars 2023	19h30	Affichage des résultats partiels de la 1ère étape et Ordre et heures de départ de la 2ème étape
05 mars 2023	08h30	Départ 2 ^{ème} étape, sortie parc fermé Larrieu
05 mars 2023	14h26	Arrivée 2 ^{ème} étape, entrée parc fermé République
05 mars 2023		Affichage des résultats du rallye 30' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent
05 mars 2023	17h00	Remise des prix Salle des Fêtes - Foyer Arzacq (plein air)

ARTICLE 1P : ORGANISATION

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

L'ASAC BASCO-BÉARNAIS organise les **3 - 4 - 5 mars 2023**, en qualité d'organisateur administratif et l'Écurie TT des Collines d'Arzacq en qualité d'organisateur technique, le Rallye National avec participation étrangère autorisée dénommé :

40^{ème} RALLYE Tout-Terrain DES COLLINES D'ARZACQ et du SOUBESTRE

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° en date du

Comité d'organisation :

Joël DO VALE

Président ASAC Basco-Béarnais

Thierry POEY-DOMENGE

Président de l'écurie des Collines d'Arzacq et du Soubestre



Organisateur Administratif :

ASAC Basco-Béarnais

2 bis Place Royale, 64000 PAU

Tél : 05 59 90 29 09 / 06 08 68 39 56

@mail : asacpau@orange.fr

Organisateur Technique :

Écurie des Collines d'Arzacq et du Soubestre

Thierry POEY-DOMENGE - Président

Tél : 06 12 84 15 86

@mail : ecuriedescollines.arzacq@gmail.com

Site web : <http://www.rallyedescollines.fr>

Permanence du Rallye pendant l'épreuve :

Jusqu'au 01 mars 2023 à 17H30 : Au siège de l'ASAC Basco-Béarnais à PAU

Tél : 06 08 68 39 56

Les 2 et 3 mars 2023 :

A la mairie d'ARZACQ

Portable : 06 08 68 39 56

1.1P : OFFICIELS

Observateur FFSA :	PINSON Jean-Yves	Lic n°17694/1101
Président du Collège des Commissaires Sportifs. :	A définir	Lic n°
Membres du Collège des Commissaires sportifs :	TARRAUBE Michel DUBORD Alain	Lic n° 10618 / 1003 Lic n°10156 / 1003
Directeur de Course :	LUCAS Gilbert	Lic n° 12948 / 1003
Directeur de Course adjoint et gestion Rallye 2 :	GROLLEAU Christian	Lic n° 8049 / 1003
Adjoint direction de course / délégué ES au PC :	PERROT Elisabeth ROGER Michel ROUGIER Hugues	Lic n° 6567 / 1504 Lic n° 49960/1003 Lic n°13220/1003
Adjoint direction de course / délégué ES :	DESCLAUX Luc PAINVIN Dominique DUBOY Philippe PERARNAUD Loïc PERRIN Eric LAGIERE Gilles	Lic n° 13302 / 1003 Lic n° 7706 / 1003 Lic n° 123400 / 1010 Lic n° 205064 / 1003 Lic n° 29996 / 1003 Lic n° 220199 / 1003
Médecin P.C. :	DARMAILLACQ Guillaume	Lic n°335609/103
Commissaire Technique délégué FFSA :	VERRON Sébastien	Lic n° 46757 / 1714
Commissaires Techniques :	MAIRE HEGUY Jean-Marie BATARD Patrick A définir A définir A définir	Lic n° 29577 / 1010 Lic n° 146650/1013 Lic n° Lic n° Lic n°
Classements informatiques :	BOUGEOIS Monique DUCROCQ Frédéric	Lic n° 132559 / 1004 Lic n° 19399 / 1004
Chargés des relations concurrents :	DOYEN Sylvie CABRERO Karine VIGNERTE Jean-Pierre	Lic n° 154219 / 1003 Lic n° 139977/ 1003 Lic n°7647 / 1003
Responsables parcs	LAXAGUE Jacques	Lic n°164604 / 1003
Véhicule tricolore :	PERROT José	Lic n° 6570 / 1504
Véhicule 000 :	ROUX Gilles	Lic n° 1482 /1504
Véhicule 00 :	PEREZ Philippe	Lic n° 56250 /1003
Véhicule 0 :	DUCASSE Fabien	Lic n° 195046 /1010
Véhicule 0TT :	SOULAS Benoit	Lic n° 18460 /1003
Véhicule damier :	MARCHAND Lauren	Lic n° 168394/1003
Juge de fait / Contrôle publicité :	ROUX Gilles	Lic n° 1482 /1504
Chargé des relations avec la presse :	ESTENAVE Marie-France	Lic n° 23201 /0914

Tous les officiels figurant au Règlement Particulier sont nommés juges de fait à l'exception des membres du collège des commissaires sportifs.

1.2P : ELIGIBILITE

Le 40^{ème} RALLYE TT DES COLLINES D'ARZACQ compte pour le :

- **Championnat de France des Rallyes Tout-Terrain 2023**
- **Challenge 2 roues motrices 2023**
- **Trophée Rallye 4x4 2023**
- **Challenge SSV Rallye 2023**
- **Trophée des Copilotes Rallye TT 2023**
- **Trophée des Copilotes 2 roues motrices 2023**
- **Trophée des Copilotes Rallye 4x4 2023**
- **Trophée des Copilotes SSV 2023**
- **Les Challenges du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine**
- **Le Championnat automobile du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine**
- **Le Challenge des commissaires d'Aquitaine**

1.3P : VERIFICATIONS

Les équipages engagés pourront vérifier sur le site de l'ASAC-BB (www.asac-bascobearnais.asso.fr) la confirmation de leur engagement ainsi que les horaires de présentation aux vérifications administratives et techniques qui auront lieu les :

- Vérifications administratives : **03 mars 2023 de 15h00 à 19h00** Mairie d'Arzacq
Les horaires de convocation seront à respecter impérativement au CH A d'entrée de vérifications administratives. (Heure idéale)
- Vérifications techniques : **03 mars 2023 de 15h30 à 19h30** Arènes du Soubestre à ARZACQ
- Les vérifications finales seront effectuées : Garage BOUTET à ARZACQ Taux horaire: 60 € TTC
- Le lieu **obligatoire** de déchargement et de rechargement des véhicules est le parking à l'arrière du Collège route de Garlin à ARZACQ.

ARTICLE 2P : ASSURANCES

Conformément au règlement FFSA

3.1P : Demande d'engagement - Inscriptions

Tout concurrent qui désire participer au **40^{ème} Rallye TT des Collines d'ARZACQ** doit adresser la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le **20 Février 2023 à 00h00** minuit (cachet de la poste faisant foi) à:

ASAC Basco-Béarnais
2 bis Place Royale, 64000 PAU
Tél : 06 08 68 39 56 @mail : asacpau@orange.fr
Site web : <http://www.asac-bascobearnais.asso.fr>

Pour renseignements ENGAGEMENTS (Christophe DARRACQ) 07 50 97 16 84
La demande d'engagement (cachet de la poste faisant foi) est à télécharger sur :
le site de l'Écurie des Collines (<http://www.rallyedescollines.fr>)
ou sur celui de l'ASAC BASCO-BEARNAIS (<http://www.asac-bascobearnais.asso.fr/>).

3.1.10.P : ENGAGES

- **Le nombre d'engagés est fixé à 100 voitures.**

3.1.11.1P : DROIT D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs à 550 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs à 1000 €

Les équipages (Pilote et Copilote) licenciés à l'ASAC Basco-Béarnais recevront un chèque de 50€ (10%) délivré par l'ASAC lors des vérifications administratives.

- Remboursement des droits d'engagement : les droits d'engagement sont entièrement remboursés aux candidats dont l'engagement aura été refusé, aux candidats qui ne retirent pas leur roadbook, au cas où l'épreuve n'aurait pas lieu. L'organisateur technique remboursera la moitié des droits d'engagement aux concurrents qui, après avoir retiré leur roadbook, ne se présentent pas au départ de l'épreuve.

3.1.12P :

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les chèques devront être libellés à l'ordre de l'Écurie des Collines d'Arzacq.

Ou par virement bancaire : **IBAN : FR76 1690 6000 0401 0149 2525 676 BIC : AGRIFRPP869**

Les chèques de règlement des droits d'engagements seront rédigés à l'ordre de : Ecurie Côte de Beauté

Les demandes d'engagement sont réputées recevables si elles sont complètement remplies.

Les chèques ne seront déposés en banque qu'après le rallye.

3.1.13P :

Tous les droits d'engagements réglés par chèque, faisant l'objet d'une insuffisance de provision, feront systématiquement l'objet d'une demande de sanction à la FFSA. (Conforme à l'article 3.10 du Code Sportif International)

3.3P : Ordre de départ

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain FFSA

3.3.2P : Attribution des numéros

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain FFSA

ARTICLE 4P : VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement technique des rallyes tout terrain FFSA

- L'organisateur, pour ce rallye, crée une catégorie particulière de véhicules appelée "LEGEND GROUP" ne faisant pas l'objet d'un titre reconnu par le FFSA.

Ces véhicules des groupes T1A et T1B doivent répondre aux critères suivants :

- Châssis construits avant 2001 (date de création du passeport technique)
- Boîte séquentielle ou en H selon l'équipement d'origine du véhicule,

- Moteur central ou en porte à faux selon implantation d'origine,
- Année d'origine de la référence « constructeur » du moteur avant 2001,
- Amortisseurs libres,

Le concurrent devra spécifier sur son bulletin d'engagement qu'il est dans cette catégorie et il pourra être contrôlé pour vérification.

Le montant des prix attribués à cette catégorie est précisé dans l'article 10P.

4.3P : Assistance

Conforme au règlement standard rallyes FFSA.

- Les assistances seront interdites en dehors des sites prévus à cet effet.
Seuls les véhicules d'assistance (1 par équipage) dont la plaque rallye sera collée sur pare-brise et visible seront autorisés à rentrer dans les parcs « Assistance ». *Pénalités si non-respect : 30 secondes et 50€.*
Il ne sera délivré qu'une seule plaque par équipage.
- Les équipes d'assistance seront tenues de mettre une bâche sous le véhicule et de nettoyer l'emplacement de toutes traces de boue laissées après chaque intervention sur les voitures de compétition.
- La voiture engagée ne peut-être dépannée que dans les parcs d'assistance où seront autorisés les véhicules d'assistance.

4.4P : Identification des voitures

Conforme au règlement standard rallyes FFSA.

Rappel : Du fait de l'attribution des numéros à l'année, les numéros de course sont à la charge des concurrents et ne sont plus fournis par l'organisateur.

ARTICLE 5P : PUBLICITE

Les publicités obligatoires ou facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

La publicité obligatoire d'AGORA TT devra être apposée en lieu et place de la plaque d'immatriculation avant des véhicules et être visible, au conformément à l'article 5 du règlement championnat de France des rallyes tout-terrain sous peine des sanctions prévues du même règlement : pénalité de 160 € premier constat et une pénalité de 320 € en cas de récidive.

6.1P : DESCRIPTION

Le **40^{ème} RALLYE TOUT TERRAIN DES COLLINES D'ARZACQ et du SOUBESTRE** représente un parcours de **261.600 kms.**

Il est divisé en 2 étapes et 6 sections.

Il comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de **101,000 Kms.**

Les épreuves spéciales sont : **LASQUAISE, LAROCHELLE, FÉBUS, ROQUES-TURSAN, MATELOU, L'ARRIÜ.**

Etape 1 : Samedi 04 mars 2023

1ère section :

ES 1	LASQUAISE	7.800 kms
ES 2	LAROCHELLE	9.800 kms
ES 3	FEBUS	6.300 kms

2ème section :

ES 4	LASQUAISE	7.800 kms
ES 5	LAROCHELLE	9.800 kms
ES 6	FEBUS	6.300 kms

Etape 2 : Dimanche 05 mars 2023

3ème section :

ES 7	ROQUES-TURSAN	12.200 kms
ES 8	MATELOU	9.100 kms
ES 9	L'ARRIÜ	5.300 kms

4ème section :

ES 10	ROQUES-TURSAN	12.200 kms
ES 11	MATELOU	9.100 kms
ES 12	L'ARRIÜ	5.300 kms

Les distances sont données à titre indicatif et peuvent être sujettes à modification suite à d'éventuelles intempéries.

Dans ce cas, seules les distances indiquées sur le carnet d'itinéraire sont à prendre en compte.

Le découpage de l'itinéraire ainsi que les contrôles horaires, point stop etc. seront repris dans le carnet de contrôle et dans le carnet d'itinéraire (ROAD-BOOK).

Horaires sous réserve : (les horaires figurent en annexe «ITINÉRAIRE / TIMING»)

Samedi 4 mars 2023		Dimanche 5 mars 2023	
LASQUAISE	9H06	ROQUES-TURSAN	08H51
LAROCHELLE	10H29	MATELOU	10H19
FEBUS	10H57	L'ARRIÜ	10H57
LASQUAISE	13H05	ROQUES-TURSAN	13H15
LAROCHELLE	14H28	MATELOU	14H43
FEBUS	14H56	L'ARRIÜ	15H21

6.2P : RECONNAISSANCES

- Conforme au Règlement Standard des Rallyes FFSA et au règlement du Championnat de France des Rallyes Tout-terrain 2023.

Rappel : le nombre de passages par Épreuve Spéciale est limité à 3.

Les reconnaissances VTT, MOTOS et QUADS se feront à partir du **mercredi 1 mars 2023 à 14H00**.

Les reconnaissances auront lieu :

- Mercredi 01 mars de 14 h à 19 h
- Jeudi 02 mars de 8 h à 19 h
- Vendredi 03 mars de 8 h à 14 h 00.

Vitesse réduite, les chemins étant ouverts à toute circulation. Afin de préserver les terrains, la vitesse pendant les reconnaissances sera limitée à **30 km/h**.

Interdiction d'effectuer les reconnaissances à contresens.

Chaque équipage recevra (si règlement joint à la demande d'engagement) avec la remise des road-book, deux autocollants « reconnaissances » et deux bracelets qu'il devra porter pendant toute la durée des reconnaissances.

Ils seront seuls autorisés à reconnaître les spéciales.

Des contrôles seront effectués, tout manquement constaté par des juges de faits, pourra entraîner l'imputation en temps de l'équipage pris en faute.

Si les conditions météo étaient favorables, une reconnaissance en convoi se ferait le **vendredi 3 mars 2023**.

Départ à 08H30 de la Place du Marcadieu à ARZACQ.

Seuls les pilotes et les copilotes y seront autorisés.

ARTICLE 7P : DEROULEMENT DU RALLYE

- Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain.

Il est précisé certains points concernant l'annexe itinéraire-horaires :

- **Samedi 4 mars à 08H30 : Sortie du 1er concurrent du Parc Fermé LARRIEU.**

Les pilotes partiront dans l'ordre défini par la liste « Ordre des départs » et resteront dans cette configuration jusqu'à l'arrivée de la première étape samedi soir

7.1.8P : Remise des carnets d'itinéraire :

Le cahier d'itinéraire sera distribué, à l'ouverture des reconnaissances, ainsi que les 2 bracelets pour pilotes/copilotes et 2 autocollants par voiture engagée qui devront être apposés sur les véhicules de reconnaissance.

L'ensemble des documents concurrents (plaques de course, assistance, consignes, stickage des véhicules) seront remis avec les road books.

A retirer à la Mairie - Place de la République ARZACQ.

Rappel: l'organisateur technique se réserve le droit de conserver 50% de l'engagement, si le concurrent après retrait du carnet d'itinéraire, ne prend pas le départ de l'épreuve sauf cas de force majeure.

Seul l'organisateur technique est habilité à prendre cette décision après analyse des cas.

7.2P : Disposition générales relatives aux contrôles

Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaires de route : chasubles et badges indiquant la fonction.
- Chefs de poste : chasubles et badges indiquant la fonction.
- Organismes techniques : chasubles et badges indiquant la fonction

7.4.11P : ABANDONS

Tout concurrent abandonnant sur les secteurs de liaison, dans un parc ou dans une E.S doit le signaler (OBLIGATOIREMENT !) au P.C. Course : 06 08 68 39 56

ARTICLE 8P : RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P : CLASSEMENTS

Conforme au règlement du championnat de France des Rallyes Tout-Terrain.

ARTICLE 10P : PRIX

Pour la saison 2023 et sur tous les rallyes TT du championnat la grille des primes se fera au prorata du nombre d'engagés (sauf pour les primes « Performance » et «Legend Group» qui demeurent invariantes).

Plus le nombre d'engagés sera élevé, plus les primes augmenteront, et inversement si celui-ci diminue.

De plus, l'Écurie des Collines dote sa remise des prix habituelle, de primes spéciales :

- **la prime PERFORMANCE**
- **la prime LEGEND GROUP**

PRIX 10.1.P :

Les primes d'arrivée seront calculées en fonction du nombre réel de partants.

Exemple de primes pour un nombre de					80	partants				
Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total	
Scratch catégorie Championnat (T1A/T3/T4 confondus)	135 €	105 €	80 €						320 €	
Groupes (T1A/T3/T4 confondus (T3 1A-1B-S-T3FIA-T4FIA) - T1B - T2/T2B et T2B+ confondus - SSV série										
Si au moins 5 partants	470 €	340 €	250 €						4 240 €	
Si au moins 10 partants				175 €	155 €				1 320 €	
Si au moins 15 partants						140 €	100 €	70 €	1 240 €	
<i>total groupe catégorie Championnat</i>	605 €	445 €	330 €	175 €	155 €	140 €	100 €	70 €		
<i>Total autres groupes (T1B - Trophée 4X4-SSV)</i>	470 €	340 €	250 €	175 €	155 €	140 €	100 €	70 €		
Classes										
Nombre de classes	20									
Si au moins 3 partants	65 €								1 300 €	
Si au moins 5 partants		35 €							700 €	
Si au moins 7 partants			30 €						600 €	
									Total	9 720 €
Exemple de primes pour un nombre de					100	partants				
Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total	
Scratch catégorie Championnat (T1A/T3/T4 confondus)	165 €	135 €	100 €						400 €	
Groupes (T1A/T3/T4 confondus (T3 1A-1B-S-T3FIA-T4FIA) - T1B - T2/T2B et T2B+ confondus - SSV série										
Si au moins 5 partants	590 €	425 €	310 €						5 300 €	
Si au moins 10 partants				220 €	195 €				1 660 €	
Si au moins 15 partants						175 €	130 €	85 €	1 560 €	
<i>total groupe catégorie Championnat</i>	755 €	560 €	410 €	220 €	195 €	175 €	130 €	85 €		
<i>Total autres groupes (T1B - Trophée 4X4-SSV)</i>	590 €	425 €	310 €	220 €	195 €	175 €	130 €	85 €		
Classes										
Nombre de classes	20									
Si au moins 3 partants	85 €								1 700 €	
Si au moins 5 partants		45 €							900 €	
Si au moins 7 partants			40 €						800 €	
									Total	12 320 €

Les primes de classe ne sont pas cumulables avec les primes groupes

Toute prime sera annulée pour tout équipage pénalisé pour non-respect de la réglementation

Les prix en coupes non retirés lors de la remise des prix seront perdus si l'équipage n'est pas dûment représenté

Primes LEGEND GROUP (si proposé par l'organisateur)	1er	2ème	3ème		
T1A	150 €	100 €	50 €		
T1B	150 €	100 €	50 €	Total primes LEGEND GROUP	600 €

Pas de cumul des primes LEGEND GROUP avec les autres prix (groupe et classe)

Primes PERFORMANCES

Les primes de PERFORMANCES sont cumulables avec les prix de groupe et classe et seront remis même en cas d'abandon

ES7	25ème	50 €		
ES 8	30ème	50 €		
ES 10	35ème	50 €		
ES 12	Avant dernier	50 €	Total primes PERFORMANCES	200 €

10.1.P : PRIMES D'ARRIVÉE

Les primes de PERFORMANCE sont cumulables avec les prix de groupe et classe et seront remises même en cas d'abandon.

Les équipages ayant reçu une pénalité lors de la spéciale donnant droit à la prime ne pourront recevoir la prime, elle ne sera pas redistribuée.

De la même manière que les primes d'arrivée, les primes à la performance et Legend Group seront expédiées par courrier dans la semaine suivant le rallye.

Merci de remettre avec la demande d'engagement le Relevé d'Identité Bancaire / IBAN où vous souhaitez que le virement soit effectué.

10.1.P: TROPHEES - COUPES

- Le trophée « Claude ROLLIN » remis au premier local de l'épreuve au classement général.
- 2 coupes aux 3 premiers du CHAMPIONNAT DE FRANCE et aux 7 suivants.
- 2 coupes aux 3 premiers du CHALLENGE SSV et aux 7 suivants
- 2 coupes aux 3 premiers du TROPHÉE 4X4 (T2, T2B et T2B+ confondus), 1 coupe aux concurrents suivants.
- 2 coupes aux 3 premiers du CHALLENGE 2RM (T1B/1 et T1B/2 confondus), 1 coupe aux concurrents suivants.
- 1 coupe aux 3 premiers des voitures du « LEGEND GROUP » en T1A et T1B.
- 1 coupe « Coupe des dames pilotes », pour la première pilote.
- 1 coupe « Coupe des dames copilotes », pour la première copilote.
- 1 coupe au 1er équipage étranger.
- 1 coupe commissaire (1 bénéficiaire par tirage au sort)

La remise des prix se déroulera le dimanche 5 Mars 2023 à l'entrée du Parc Fermé au Foyer d'ARZACQ

(Intérieur ou plein air) selon les conditions météorologiques et la situation sanitaire.

Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés sur podium après l'entrée au parc du dernier concurrent.